

REJION BERTÉGN
————
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7

Les chaniaos de Bertègn v'esperent tertout!

de ben entendû meins dame o les pourmenées, le qayaq, le

olva, alant teurti-teurtant d'eune mè a l'aotr, les chaniaos font vaer ao monde des payizaijes d'eune sorte e de l'aotr. Pour c'qe n-i a des bétes e des pllantes, 'la peupeule hardi

Notr demaine flluvia, o ses rivieres natureles e ses chaniaos fet de main qi s'égâillent su pus de 570 km, ét un patrimouene rejiona mirabilla. Traçant la Bertègn olmont e

La bone arive su les chaniaos

lec'hioù a-zoare evit obererezhioù a bep seurt. Evit bageal, evel-just, met evit bale ivez, mont gant ur c'haiak ur paddle

Ur glad rannvroel dibar eo hon domani stêrioù, ennañ stêrioù naturel ha kanolioù artifisiel war-hed ouzhpenn 570 km. Oc'h ober al liamm etre ar morioù hag ar meurvor e kinnig d'an daoulagad gweledvaoù hollgaer a bep seurt. Mirlec'hioù bevliesseurted eo an hentoù-dour-se hag ivez

Donemat deoc'h war ganolioù

Ге кәуәк, le paddle ou encore la pêche.

diversité de superbes paysages.

de Bretagne!

Réservoir de biodiversité, ces voies d'eau sont aussi une destination idéale pour de nombreuses activités. La navigation, bien sûr mais également la randonnée,

plus de 570 km, notre domaine fluvial est un patrimoine remarquable. Reliant mers et océan, il offre au regard une

Constitué de rivières naturelles et de canaux artificiels sur

Bienvenue sur les canaux

entour les chaniaos-la e le monde ont ao cai se defuter o des alivetées de toutes les menieres. O le naviaije come de just e

paddle ou ben core o la péche etout.

de Bertègn!

Ouzh ho kortoz emañ kanolioù Breizh!



Sécurité et charte des bons usages

POUR LES NAVIGANT·E·S

→ Respectez les limites de vitesse pour préserver les berges, la faune et la flore du canal, ainsi que la quiétude des autres usager·ère·s (pêcheur·euse·s, menues embarcations...).

POUR LES RANDONNEUR-EUSE-S

→ Ne laissez pas votre c'hien divaguer ; celui-ci doit être tenu en laisse et sous votre contrôle en toutes circonstances.

POUR LES CYCLISTES

→ Adaptez votre allure à l'état du terrain et à la visibilité, modérez votre vitesse et signalez-vous par un coup de sonnette à l'approche d'usager-ère-s que vous vous apprêtez à doubler.

POUR LES CAVALIER·ÈRE·S

→ Veillez à circuler au pas.
 → Assurez-vous que la traversée à cheval de certaines agglomérations est autorisée.

POUR LES KAYAKISTES ET PRATIQUANT·E·S DE PADDLE

DE PADDLE→ Ne circulez que sur les sections navigables ;

les sections non navigables peuvent être très dangereuses pour de petites embarcations.

POUR TOU-TE-S

- → Remportez vos déchets.
- → N'allumez pas de feux.
- → Ne pénétrez pas sur les écluses ; il en va de votre sécurité.
- → Respectez les lieux privatifs de l'éclusier-ère.
- → Respectez le travail des agent·e·s des voies navigables ; ne gênez pas leur passage.

Une croisière sur les canaux de Bretagne ? Une randonnée sur les chemins de halage ?

Retrouvez toutes les informations pour préparer votre séjour ou votre activité sur

canaux.bretagne.bzh



Et dans les guides dédiés (disponibles dans les points d'information touristique)





Canal de Nantes à Brest : une gestion partagée

La Région Bretagne n'est pas propriétaire du canal de Nantes à Brest sur toute sa



Entre Carhaix-Plouguer et Guerlédan, la gestion de la section costarmoricaine du canal de Nantes à Brest est assurée par le Département des Côtes d'Armor.

→ Pour connaître les conditions de navigation cotesdarmor.fr/le-canal-de-nantes-brest



Après Redon, le canal de Nantes à Brest change de département et de région et sa gestion est assurée par le Département de la Loire-Atlantique.

→ Pour connaître les conditions de navigation canal-nantes-brest.fr/comment-naviguer-

Tout au long du réseau navigable, à proximité immédiate des canaux, de nombreuses offres et services touristiques (hébergement, restauration...) sont accessibles pour les navigant·e·s et les promeneur·euse·s.

Retrouvez toute l'information sur www.tourismebretagne.com/destinations/canaux-de-bretagne

